

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an DEUX MIL DIX NEUF, le VINGT HUIT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M. Rémi KERGADALLAN, M. Philippe ROUXEL, Mme Isabelle ANDRE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY, Mme Stéphanie BOTREL, M. Loïc LORRE, M. Daniel PELLEAU, M. Régis RIMASSON

EXCUSES : Mme Séverine EVENOU ayant donné procuration à, Mme Madeleine BEDU. Marc LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Rémi KERGADALLAN,

SECRETAIRE : Mme Madeleine BEDU

Convocation du 22 mars 2019

Ordre du jour :

- 1 - Compte de gestion 2018 – Budget communal
- 2 - Compte de gestion 2018 – Budget pôle de tourisme et de loisirs
- 3 - Compte administratif 2018 – Budget communal
- 4 - Compte administratif 2018 – Budget pôle de tourisme et de loisirs
- 5 - Votes des taux d'imposition 2019
- 6 - Budget primitif 2019 - Commune
- 7 - Budget primitif 2019 – Pôle de tourisme et de loisirs
- 8 - Subventions 2019
- 9 - Tarifs (repas des aînés)
- 10 - Modification du tableau des effectifs – suite à avancement de grade
- 11 - Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2019 (à l'unanimité)

1 - COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur ROUXEL, Adjoint aux finances, rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 0 contre, 1 abstention (Régis RIMASSON))

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET POLE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Monsieur ROUXEL, adjoint aux finances rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 0 contre, 1 abstention (Régis RIMASSON))

APPROUVE ce compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 0 contre, 1 abstention (M Rimasson))

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	992 785.09
Recettes de fonctionnement	1 194 217.70
Excédent de fonctionnement reporté de N -1 (2017)	177 377.89
Résultat de clôture -excédent	378 810.50
Dépenses d'investissement	137 149.21
Recettes d'investissement	130 881.10
Excédent d'investissement reporté de N – 1 (2017)	94 850.52
Résultat de clôture -excédent	88 582.41

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 378 810.50 € sera repris au budget 2019 ainsi qu'il suit :

- 100 000 € à la section d'investissement (1068)
- 278 810.50 € à la section de fonctionnement R002

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET POLE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 0 contre, 1 abstention (M Rimasson))

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	216 962.66
Recettes de fonctionnement	283 298.89
Excédent de fonctionnement reporté (2017)	0
Résultat de clôture -excédent	66 336.23
Dépenses d'investissement	118 290.88
Recettes d'investissement	102 112.13
Déficit d'investissement reporté de N – 1 (2017)	179 032.12
Résultat de clôture -déficit	195 210.87

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 66 336.23 € sera repris au budget 2019 ainsi qu'il suit :

- 66 336.23 € à la section d'investissement (1068)

5 - VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (13 pour, 0 contre, 1 abstention (M Rimasson), décide de voter les taux ci-dessous pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 17.78 %
- Taxe foncière (bâti) 17.62 %
- Taxe foncière (non bâti) 76.2 %

6 - BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre (M RIMASSON), 0 abstention adopte le budget 2019 présenté lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 1 331 455.47 €
- Section d'investissement 383 168.88 €

7 - BUDGET PRIMITIF 2019 – POLE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 pour, 0 contre, 1 abstention (M RIMASSON), adopte le budget 2019 présenté lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 267 357 €
- Section d'investissement 317 267.87 €

8 - SUBVENTIONS 2019

Suite à la réunion du 8 mars 2019 de la commission des affaires sociales - bien être, Monsieur le Maire propose l'attribution suivante des subventions pour l'année 2019 :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Associations communales	proposition 2019
Football Club Samsonnais	250 €
ASC Basket	3 850 €
Sabotées samsonnaises	210 €

	Badminton samsonnais	210 €
	Club de l'Amitié	335 €
	La Samsonnaise (chasse)	130 €
	Anciens Combattants	130 €
	Association Parents d'Elèves (action culturelle)	210 €
	ECKLA (Kayak)	210 €
	St Samson Festivités	210 €
Enveloppe pour manifestations culturelles	Festirance	500 €
	Fête de la musique AGAL	500 €
	Soirée cabaret AGAL	250 €
	Jacobambins	245 €
	7 240 €	
CCAS		1 800 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Associations hors commune	Proposition 2019
DIN HANDISPORT	17 €
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN (par apprenti : 20€)	80 €
SECOURS POPULAIRE DINAN	17 €
SECOURS CATHOLIQUE DINAN	17 €
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D OR DINAN	17 €
STEREDENN FJT DINAN	17 €
SECOURISME DINAN	17 €
S.N.S.M. sauvetage en mer	17 €
COMITE DEFENSE LIGNE SNCF DINAN DOL	17 €
ADAPEI (enfants et adultes handicapés)	17 €
LYCEE SAVIO DINAN (Enseignement pro) 20€ par enfant	20 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES DINAN	17 €
France ADOT don d'organes	17 €
UNAFAM (handicap psychique – schizophrène.....)	17 €
A.P.F. (paralysés France) délégation des cotes d'Armor	17 €
KIWANIS	100 €
PREVENTION ROUTIERE	17 €
ASS. FRANCAISE MYOPATHIE	17 €
R.A.S.E.D. DINAN (réseau d'aide école : intervention école) 2 années	360 €
France ALZHEIMER 22	17 €
CROIX ROUGE -EPICERIE SOCIALE DINAN	125 €
Steredenn Espace Femmes Dinan	350 €
Banque alimentaire Dinan	125 €
Virade de l'espoir	17 €
Restos du cœur Dinan	125 €
MFR rennes - St Grégoire (20€ par enfant)	20 €
visite des malades dans les établissements hospitaliers	17 €
	1 611 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement de ces subventions. Mme Nicole LEMUE, M. Loïc LORRE, M Philippe ROUXEL ne prenant pas part au vote.

9 - TARIFS (REPAS DES AINES)

Un repas pour les aînées est organisé chaque 1^{er} mercredi du mois de septembre à juin.
Ce repas est préparé par le cuisinier de la cantine et se déroule à l'école.

M. le Maire propose d'appliquer le tarif suivant à compter du 1^{er} septembre 2019 :

REPAS DES AINEES (1^{er} mercredi du mois)	12.70€
---	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire :

- + indique au Conseil Municipal que plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade
- + précise que ces dossiers ont été soumis à la commission administrative paritaire
- + explique que le conseil municipal a d'ores et déjà fixé le ratio « promus-promouvables » à 100%, le CTP ayant rendu un avis favorable,
- + propose, afin de permettre l'avancement de grade de ces agents :
 - de créer les emplois de :
 - Animateur principal de 2^{ème} Classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Agent spécialisé principal des écoles maternelle 1^{ère} classe
 - de supprimer les emplois de :
 - Animateur
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Agent spécialisé principal des écoles maternelle 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2019

- D'approuver les créations et suppressions de postes décrites ci-dessus
- de modifier comme suit le tableau des effectifs de la commune,

<u>EFFECTIF</u>	<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>	<u>DATE D'EFFET</u>
t	<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		
1	Attaché territorial	35 h	31.05.2014
1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35 h	01.09.2012

1	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35 h	01.09.2018
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 h	01.01.2019
1	Adjoint administratif	35 h	01.01.2017
<u>PERSONNEL DE SERVICE</u>			
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01.01.2017
1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 h	01.01.2019
1	Adjoint technique	20 h 30	01.01.2017
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	01.01.2019
1	Adjoint technique		
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe(cuisine)	35 h	01.01.2017
1		35 h	01.06.2010
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>			
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
1	Adjoint technique	35 h	01.01.2017
<u>ANIMATION</u>			
1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01.01.2019
1	Educateur principal des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	35 h	01.06.2015

La séance est levée à 21 h 40